

# Règlement sportif R300

## “ CATERHAM CHALLENGE ”

### Règlement Sportif 2016

## 1 Présentation

### 1.1 Organisation

Le Caterham Challenge est organisé par Caterham Compétition France, sous la tutelle de la Fédération Française du Sport Automobile. Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des prescriptions générales F.F.S.A., du règlement standard des circuits « asphalte » ou figureront dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Le présent règlement est enregistré par la FFSA, sous le permis d'organisation N° C47 du 12 Février 2016

### 1.2 Calendrier :

L'inscription des épreuves au calendrier national de la FFSA.

Le Caterham Club Challenge se déroulera selon le calendrier ci-après:

- 27 Mars : NOGARO : Coupes de Paques
- 15 Mai : CASTELLET : Gd Prix Camion
- 05 Juin : LEDENON : GT Tour
- 11 Septembre : LE MANS : GT Tour
- 25 Septembre : CHARADE : GP Camions
- 30 Octobre : DIJON : Lamera

La FFSA et Caterham Compétition France se réservent cependant le droit de modifier ce calendrier.

### 1.3 Meetings

1.3.1 Chaque meeting se composera de deux courses séparées, ou trois courses selon les circuits.

1.3.2 Le Caterham Challenge regroupe pour 2016, différents modèles de voitures :

Les Caterham R300

Les Caterham Sigma, et Sigma Academy, et Sigma Roadsport

Ces deux catégories feront l'objet d'un classement et d'un podium distinct.

Pourront également se joindre sur invitation ; les Caterham CSR et les Caterham K (Rover).

## 2 Concurrents et pilotes :

## 2.1 Pilotes et Licences

2.1.1 Le Caterham Challenge est ouvert à tout pilote titulaire d'une licence Nationale, Internationale, FFSA en cours de validité ou d'un titre de participation national circuit.

2.1.2 Toute inscription implique que le pilote s'engage à respecter les règlements techniques et sportifs de sa catégorie.

2.1.3 Les pilotes étrangers ne marqueront pas de points.

## 2.2 Inscription et engagements

### 2.2.1 Inscription R300

L'inscription au Caterham Challenge est de 2 300€ TTC, toute première inscription donnera droit à une combinaison ou à un Hans (obligatoire depuis 2010). Le règlement de cet inscription sera réglé directement à Catérham Compétition France au plus tard 15 jours avant la première épreuve soit le : 15 MARS 2016

2.2.2 L'organisateur se réserve le droit de ne pas accepter l'inscription d'un pilote ne correspondant pas à l'esprit du Caterham challenge, ainsi que tout pilote inscrit sur une liste prioritaire FIA / FFSA.

2.2.3 L'organisateur se réserve le droit d'inviter un ou plusieurs pilotes à des fins de promotions ou de communication. Les pilotes invités ne marquent pas de point au Challenge.

2.2.4 Pour chaque épreuve, « Caterham Compétition France » fournira un bulletin d'engagement à tout pilote inscrit au Caterham Challenge

2.2.5 Tout Pilote souhaitant participer à une épreuve, adressera son bulletin d'engagement à « Caterham Compétition France » avant la date figurant sur ce dernier, au moins 15 jours avant la course, accompagné d'un chèque correspondant au montant de l'engagement pour les 2 courses du meeting.

2.2.6 Sauf règlement particulier de l'épreuve, le paiement des essais privés se fera directement auprès de l'organisateur du meeting.

## 3 Equipement :

### 3.1 Equipement :

- Combinaison, cagoule, sous vêtements : conformes au règlement standard des circuits.
- Casques : Conformes au règlement standard des circuits.
- Système de retenue de la tête le RTF (Hans) : Conformes au règlement standard des circuits
- Les véhicules seront équipés d'un transpondeur de marque Chronolec ou TAG Heuer by Chronolec.

## 4 Véhicules admis :

### 4.1.1 Le Caterham Challenge admet :

Les voitures de type CATERHAM SuperLight R300, achetées à Caterham Compétition France, conformes en tout point au règlement technique du R300 Caterham Challenge

Les voitures de type CATERHAM Sigma, d'origine Caterham Compétition France, conformes en tout point au règlement technique du Sigma Caterham Compétition. Ainsi que les voitures de type Caterham Academy et Roadsport

4.1.2 L'organisateur se réserve le droit d'admettre des CATERHAM 1600K ainsi que les CSR260 conformes au règlement technique coupe de France Caterham 2007. Ces voitures ne participeront à aucun championnat et ne pourront être admises si le nombre d'engagés dépasse la capacité du circuit.

4.1.3 Un silencieux est obligatoire.

Le niveau sonore est limité à 100dB mesurés conformément à la réglementation Technique de la FFSA.

4.2 Numéros de courses

4.2.1 Caterham Compétition France attribuera à chaque pilote, un numéro de course valable pour l'année en cours.

4.2.2 Les numéros des R300 inscrites au Caterham Challenge seront noirs collés sur fond blanc.

Voir Plan d'identification Joint

4.2.5 Toute publicité ne pourra être apposée à moins de 10 cm de part et d'autre de ceux-ci.

## **5 Publicité / identification :**

5.1 Publicité

5.1.1 Les concurrents s'engagent à apposer les publicités imposées par l'organisateur selon le plan d'identification joint.

5.1.2 Les Pilotes s'engagent à porter la combinaison qui leur aura été fournie en respectant le plan d'identification figurant en annexe 1. Le port de la combinaison fourni par Caterham est obligatoire durant les essais qualificatifs et les courses.

5.1.3 Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités sur l'espace réservé aux concurrents, sous réserve qu'elles ne concernent pas des produits concurrents de ceux des partenaires officiels du Caterham Challenge.

5.2 Identification

5.2.1 Les voitures participant du Caterham Challenge devront obligatoirement être identifiées conformément au plan d'identification figurant en annexe 2.

5.2.2 En aucun cas, l'identification des voitures et des combinaisons définie par « Caterham Compétition France » ne pourra être modifiée par les pilotes

5.2.3 Tout véhicule identifié de façon incomplète ou incorrecte ne pourra prendre part aux sessions de qualifications ou de course.

## **6 Déroulement de l'épreuve :**

Le Caterham Challenge est organisé dans le cadre de meetings nationaux ou régionaux sur circuits.

### 6.1 Essais

6.1.1 Essais qualificatifs : 1 séance de 45 minutes (20+5+20 minutes) ou deux séances de 20 minutes. Les 20 premières minutes pour la grille de la première manche, les 20 dernières minutes pour la grille de la deuxième manche.

6.1.2 En cas d'essais qualificatifs se déroulant sur 1 séance de 45 minutes, il est interdit de ravitailler en carburant entre les deux séances. Le meilleur temps de la séance servira à établir la grille de départ de la Course 1 et le 2ème meilleur temps de la séance servant à établir la grille de la Course 2.

### 6.2 Courses

#### 6.2.1 Schéma des courses

Jour 1 : Essais uniquement

Jour 2 : Essais (facultatif) – Courses

Le nombre de courses sera de 2 courses de 30 mn maximum transformé en nombre de tours. Dans certains meetings, 3 courses pourront être organisées.

6.2.2 Le départ sera de type arrêté, la grille pourra être de type 2-2 décalé ou 1-1 décalé à la discrétion de la direction de course. Si un départ lancé doit être effectué, le type de grille de départ sera 2-2 en ligne. Cependant ces spécificités devront être précisées lors du briefing pilotes de l'épreuve.

6.2.3 La grille de départ de chaque course sera déterminée par le classement des temps des essais chronos. Dans le cas où il y aurait 3 courses, l'ordre de départ de la troisième course serait déterminé en fonction des deuxièmes temps de la première séance d'essais qualificatifs, dans le cas d'une seule séance d'essais, c'est le 3ème meilleur temps qui servira à établir la grille de départ.

6.2.4 Chaque pilote ou équipage ne pourra utiliser qu'une seule voiture lors d'un même meeting. La deuxième course pourra être courue par un pilote différent de la première sous réserve qu'il ait effectué la séance d'essais qualificatifs correspondant à la course.

6.2.5 Pour les courses où le nombre d'engagés serait supérieur au nombre de participants autorisés sur le circuit, et dans l'impossibilité d'organiser une consolante, les inscriptions se feront dans l'ordre d'arrivée des inscriptions, le cachet de la poste faisant foi.

6.2.6 L'attribution des points du Challenge se fera à l'arrivée de chaque course.

## **7 Classement :**

### 7.1 Attribution des points

7.1.1 Chaque course donnera lieu à l'attribution de points suivants pour les concurrents classés dans chaque catégorie:

1er 30 Points

2ème 25 Points

3ème 22 Points

4ème 20 Points

5ème 18 Points

6ème 16 Points

7ème 14 Points

8ème 13 Points

9ème 12 Points

10ème 11 Points

11ème 10 Points

12ème 09 Points

etc...

Du 20ème au 30ème : 1 point

7.1.2 Meilleur temps aux essais chronométrés : 1 point (à chaque séance qualificative)

7.1.3 Meilleur tour en course : 1 point (à chaque course)

7.1.4 Les points sont marqués par le pilote, deux pilotes partageant la même voiture seront donc classés distinctement.

7.1.5 Le classement pour le championnat tiendra compte du total des meilleurs résultats moins deux courses. Sous réserve d'avoir participé à tous les meeting du championnat

Note : la participation du pilote est considérée comme effective à condition que celui-ci prenne part aux essais qualificatifs ou à la course.

## **8 Pénalités :**

8.1 Pénalités suite à Infraction Technique

8.1.1 En cas de non respect de la réglementation technique, le collège des commissaires sportifs pourra appliquer des pénalités aux concurrents ayant enfreint le règlement technique du Caterham Challenge

8.1.2 Ces pénalités peuvent inclure des pénalités de points, exclusion du meeting, et peuvent aller jusqu'à l'exclusion du championnat.

8.1.3 En cas d'exclusion du Caterham Challenge suite à une infraction au règlement technique dont le caractère volontaire ne pourrait être remis en cause, aucun remboursement de l'engagement annuel ne pourra être réclamé.

8.2 Pénalités suite à Infraction Sportive

8.2.1 Tout pilote inscrit au Caterham Club Challenge s'engage à respecter un esprit sportif et à ne pas nuire à l'image de Caterham Compétition France.

8.2.2 Les manquements à cet engagement pourraient conduire à des éventuelles pénalités infligées par le collège des Commissaires sportifs. Ces pénalités peuvent inclure des pénalités de points, exclusion du meeting, et peuvent aller jusqu'à l'exclusion du championnat.

8.2.3 Notamment, tout pilote ayant fait l'objet de deux avertissements pour conduite antisportive (décision du directeur de course ou le collège des commissaires sportifs) sur la durée du championnat se verra refuser l'accès au meeting suivant le deuxième incident. Aucun remboursement, même partiel, de l'inscription au championnat ne saurait être effectué dans ce cas.